

# DÉLIBÉRATION n° CR-11-01-2024-02 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du 11 janvier 2024



Demandes de financement AAP Région 2024 volet recherche  
portées par l'UP IFR énergie, environnement, évolution

## La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

La transmission à la Région des demandes de financement AAP Région 2024 volet recherche portées par l'UP IFR énergie, environnement, évolution est approuvée, conformément à la pièce jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 11 janvier 2024  
Le Vice-président de la recherche,  
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 01-02-2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

# DÉLIBÉRATION n° CR-11-01-2024-02 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du 11 janvier 2024



Demandes de financement AAP Région 2024 volet recherche  
portées par l'UP IFR énergie, environnement, évolution

- 1 - Hétérogénéité intra-hôte et résilience des endosymbiotes face aux vagues de chaleur  
Romain PIGEAULT, EBI, allocation doctorale (cofinancement UP)
- 2 - Analyses métagénomiques du pathobiome des tiques : risques sanitaires associés à la diversité des microbiotes  
Julien VERDON, EBI, allocation doctorale (cofinancement UP)
- 3 - Développement d'un modèle TOxicocinétique pour relier exposition interne aux PErturbateurs Endocriniens et concentration dans les Cheveux  
Nicolas VENISSE, EBI, allocation doctorale (cofinancement ANSES), investissement
- 4 - Covariation des OS longs chez les Hominines fossiles  
Guillaume DAVER, PALEVOPRIM, allocation doctorale (cofinancement UP), fonctionnement
- 5 - Compréhension de l'Effet de la Matière Organique Naturelle sur l'Efficacité d'Adsorption du Chlorothalonil R471811. Évaluation de l'Efficacité du Procédé Hybride Combinant la Nanofiltration Fibres Creuses et Charbon actif  
Benoit TEYCHENE, IC2MP, allocation doctorale (cofinancement UP)
- 6 - Mise au point et caractérisation de nouveaux inhibiteurs de l'enzyme NagZ pour contrer la résistance aux antibiotiques de *Pseudomonas aeruginosa*  
Jérôme DESIRE, IC2MP, allocation doctorale (cofinancement UP)
- 7 - Nouveaux catalyseurs pour l'amination de carbohydrates  
Sophie HAMEURY, IC2MP, investissement + 2 (1/2) allocations doctorales (cofinancement ANR)
- 8 - Art et paléo-Biodiversité au Magdalénien en Nouvelle-Aquitaine : faunes et représentations préhistoriques en Vienne  
Gildas MERCERON, PALEVOPRIM, fonctionnement
- 9 - Caractérisation des milieux aquatiques fini-éocènes et oligocènes du rift ouest-européen  
Olga OTERO, PALEVOPRIM, allocation doctorale (cofinancement UP ou GP), fonctionnement